

**MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE**

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL : 22 SEPTEMBRE 2025 à 20H  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation** : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 9

**Etaient présents** : Robert BIAGI, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Julien HANNOIR, Anthony NORBERT, Fanny OLLIVRY, Sandrine URIEN

**Etait (ent) absent (s) excusé(s)** : Pascale HUET qui a donné pouvoir à Robert BIAGI, Laurent POISSONNEAU qui a donné pouvoir à Alain AGATOR, Jean-Christophe URIEN qui a donné pouvoir à Sandrine URIEN, Céline ZULBERTI qui a donné pouvoir à Franck BAUNEZ

**Etait (ent) absent (s) non excusé(s)** : Cyrille MARTINEAU

**Secrétaire de séance** : Anthony NORBERT

**Date de publication** :

**ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 8 juillet 2025*
- *Règlements des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequisse, Tilleul, Local pour Tous)*
- *Tarifcation des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequisse, Tilleul, Local pour Tous)*
- *Finances : ouverture d'une ligne de trésorerie*
- *Personnel : création d'un poste contractuel d'attaché de conservation du patrimoine*
- *Petite enfance – Parentalité : création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)*
- *Organisation du centre médico-scolaire : convention de participation (protocole d'accord)*
- *Subvention 2025 (complément)*
- *Voirie : aménagements sécuritaires aux hameaux de Malnoue et de la Marzelle : convention d'autorisation de travaux et d'entretien*
- *Angers Loire Métropole : modification des statuts « Action sociale d'intérêt communautaire »*
- *SIÉML (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire) : réforme des statuts*
- *Informations diverses*

Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2025 est adopté (12 pour, 1 abstention).

**REPORT DES DOSSIERS SUIVANTS :**

- Règlements des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequisse, Tilleul, Local pour Tous)
- Tarifcation des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequisse, Tilleul, Local pour Tous)

**DEL-202543**

**FINANCES : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

M. le Maire expose que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie à l'occasion du mandatement des dépenses de la commune, et dans l'attente du versement des subventions, il y aurait lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

La banque CREDIT MUTUEL a fait une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour),

- Accepte la proposition de la banque CREDIT MUTUEL avec les conditions ci-après :
  - Montant : 100 000,00 €
  - Durée : 1 an
  - Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge de 0,60 %  
*Soit à titre indicatif, sur la base EURIBOR 3M MM au 31/07/2025 : 1,988 % (flooré à 0%) + 0,60% = 2,588 %)*
  - Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois (multiples de 10 000€), sur demande
  - Remboursement : selon disponibilités et au plus tard à l'échéance du contrat
- Autorise M. le Maire à signer l'offre de financement et tous documents relatifs à ce dossier.

DEL-202544

### **PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL : D'ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

M. le Maire rappelle que depuis 1999 un archivage est effectué régulièrement par un agent contractuel travaillant sous la direction des Archives Départementales de Maine et Loire. Le dernier a été réalisé à l'été 2023.

Il ajoute que, par délibération en date du 24 février 2025, le Conseil Municipal a donné son accord pour une mission de classement d'une durée de 5 semaines.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, article L 332-23 1°  
Considérant les tâches d'archivage nécessaires à accomplir

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (13 pour), décide :

- de créer un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à ce besoin occasionnel, sur une période maximale de 4 semaines, à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025;
- de donner son accord pour le recrutement de cet agent contractuel, à temps complet, au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires dans ce dossier.

Cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2025.

DEL-202545

### **PETITE ENFANCE – PARENTALITÉ : CRÉATION D'UN LAEP (LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS)**

Mme Katia DUMARTIN, Adjointe à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse expose :

Dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) signée avec la CAF en octobre 2023, un enjeu majeur autour de la parentalité a été fléché comme un des axes prioritaires. La création d'un collectif avec des partenaires petite enfance, des parents ainsi que les élus, a permis la création d'une semaine de la parentalité afin d'être au cœur des préoccupations des familles des territoires. Soutenu par les deux élus à la petite enfance, la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents s'est très vite engagée afin de contribuer, en complémentarité avec le projet du Café des familles et la Semaine de la parentalité, à des actions globales en faveur du soutien à la fonction parentale sur les deux territoires de Mûrs-Erigné et Soulaines sur Aubance.

Le LAEP a pour objectifs de :

- Offrir un espace de jeu et de rencontre pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial,
- Favoriser les échanges et la socialisation entre enfants et adultes,
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif,
- Prévenir les difficultés éducatives et familiales,
- Faciliter l'accès à des informations et à des ressources utiles pour les familles.

Le LAEP, nommé Le Tricotin, sera implanté dans les locaux de la Maison de l'Enfance mis à disposition par la commune de Mûrs-Erigné et dans les locaux du périscolaire/ALSH mis à disposition par la commune de Soulaines-sur-Aubance, et géré par le prestataire VYV3 dans le cadre du marché Maison de l'Enfance.

Le LAEP sera ouvert le jeudi de chaque semaine, hors période de vacances scolaires et jours fériés, avec une répartition entre Mûrs-Erigné et Soulaines sur Aubance (le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois à Soulaines sur Aubance). Il sera animé par des professionnels de la petite enfance et de la famille, recrutés et formés pour assurer l'accueil et l'accompagnement des familles, dans le cadre d'une convention entre la CAF et VYV3.

Une évaluation annuelle du fonctionnement et de l'impact du LAEP sera réalisée afin d'ajuster et d'améliorer les services proposés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Considérant que les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) sont des espaces de rencontre, d'écoute et de parole pour les enfants accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial,

Considérant que ces lieux favorisent la socialisation des enfants, le soutien à la parentalité et la prévention des difficultés éducatives et familiales,

Considérant que la création d'un LAEP répond à un besoin identifié sur le territoire de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Katia DUMARTIN, Adjointe à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (13 pour), décide :

- d'approuver la création d'un LAEP et son projet de fonctionnement,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au LAEP et à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL-202546

### **ORGANISATION DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION (PROTOCOLE D'ACCORD)**

M. le Maire expose :

Le centre médico-scolaire (CMS) a pour mission d'organiser les bilans de santé, de sensibiliser les élèves et leurs familles aux problématiques de santé et d'améliorer la qualité de vie de l'enfant au sein des structures éducatives.

Il sert également de lieu de stockage et d'archivage des dossiers médicaux des élèves.

Le CMS peut également prendre en charge des missions plus spécifiques telles que :

- L'aide à la scolarisation d'élèves atteints de longues maladies
- L'aide à l'intégration d'élèves souffrant d'un handicap
- Le suivi d'élèves en difficulté
- Le dépistage de différents types de violence familiale
- La gestion des situations d'urgence sanitaire

D'après l'article L541-3 du Code de l'Education « dans chaque chef-lieu de département et d'arrondissement, dans chaque commune de plus de 5 000 habitants et dans les communes désignées par arrêté ministériel, un ou plusieurs centres médico-scolaires sont organisés pour les visites et examens prescrits aux articles L. 541-1 et L. 541-2. »

L'organisation d'un CMS dans chacune des 37 communes de plus de 5000 habitants du Maine-et-Loire n'étant pas envisageable, 10 CMS sont répartis sur le territoire départemental et la commune des Ponts-de-Cé héberge l'un d'entre eux.

Suite à la réévaluation annuelle de l'organisation des CMS sur le territoire, une nouvelle liste des communes dont les élèves sont gérés par le CMS hébergé aux Ponts-de-Cé a été communiquée par la Direction Académique des Service de l'Education Nationale de Maine et Loire.

Dans ce cadre Il convient de solliciter la contribution des communes relevant du CMS des Ponts-de Cé pour la signature d'une convention relative à leur participation aux frais de fonctionnement et d'investissement, calculée au prorata du nombre d'habitants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 portant sur les compétences communales,

Vu le protocole d'accord en date du 12 juillet 2017 fixant la répartition des frais d'investissement et de fonctionnement entre les communes de St-Barthélemy-d'Anjou, Doué-la-Fontaine, Mûrs-Érigné et les Ponts-de-Cé,

Vu le protocole d'accord en date du 15 novembre 2018 fixant la répartition des frais d'investissement et de fonctionnement entre les communes de St-Barthélemy-d'Anjou, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Mûrs-Érigné, Bellevigne-en-Layon, Loire-Authion et les Ponts-de-Cé,

Vu le projet de convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et Beaulieu-sur-Layon, Bellevigne-en-Layon, Blaison St-Sulpice, Brissac-Loire-Aubance, Chemillé-en-Anjou pour Chanzeaux, Denée, Loire-Authion pour la Bohalle, La Daguinière et St-Mathurin-sur-Loire, Les Garennes-sur-Loire, Mozé-sur-Louet, Mûrs-Érigné, Soulaines-sur-Aubance, St-Jean-de-la-Croix, Val-du-Layon pour St-Lambert-du-Lattay, St-Melaine-sur Aubance, Terranjou, Trélazé,

Considérant le courrier de la ville des Ponts-de-Cé en date du 4 juillet 2025 auquel est annexé celui de la Directrice Académique des Service de L'Education Nationale en date du 17 juin 2025 relatifs à la réévaluation annuelle de l'organisation des CMS sur le territoire et, précisant les communes rattachées au centre médico-scolaire des Ponts-de-Cé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (13 pour), décide :

- d'approuver les termes de la convention (protocole d'accord) à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et les communes précitées, dont Soulaines-sur-Aubance

- Autorise M. le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention (protocole d'accord), ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération

DEL-202547

#### **SUBVENTION 2025 (COMPLÉMENT)**

M. le Maire rappelle que par délibération n°DEL-202511 en date du 24 février 2025 des subventions ont été accordées notamment pour le CLIC (Centre Local d'information et de Coordination gérontologique) d'un montant de 1 370,00 €.

Il précise que pour l'année 2025 le coût par habitant étant de 1,05 € le montant de la subvention s'élève à 1 439.55 € et non de 1 370,00 €.

Il y a lieu de verser un complément de subvention de 69,55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour), décide de verser le complément de subvention au CLIC d'un montant de 69,55 €.

DEL-202548

#### **VOIRIE : AMÉNAGEMENTS SECURITAIRES AUX HAMEAUX DE MALNOUE ET DE LA MARZELLE CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN**

M. le Maire expose :

Angers Loire Métropole mène des opérations d'aménagement de voirie sur son territoire nécessitant des interventions sur le domaine public routier départemental.

Il est prévu des travaux de voirie sur la commune de Soulaines-sur-Aubance. Cette opération vise à diminuer la vitesse des véhicules par la création d'écluses et à sécuriser les cheminements piétons dans l'agglomération de Soulaines-sur-Aubance (RD 123), ainsi que dans les traversées des lieux-dits : « Malnoue » (RD123) et « la Marzelle » (RD 120 et RD 130).

Des quais seront également créés, permettant d'améliorer l'accès aux transports en commun.

Le coût prévisionnel de cette opération (travaux et études), pris en charge par Angers Loire Métropole, s'élève à 126 905,78 € TTC

Pour cette opération, il convient de conclure une convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole.

Cette convention a pour objet :

- d'autoriser Angers Loire Métropole à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements envisagés ;
- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département, Angers Loire Métropole et la commune.

La durée de cette convention est de 10 ans à partir de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour), décide

- d'approuver la convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

DEL-202549

#### **ANGERS LOIRE METROPOLE : MODIFICATION DES STATUTS « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »**

M. le Maire expose :

Par délibération n°2025-154 du conseil communautaire d'Angers Loire Métropole du 7 juillet 2025, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur la modification des statuts d'Angers Loire Métropole afin de permettre à la communauté urbaine de se doter de la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire ».

La loi dite 3DS du 21 février 2022 a en effet modifié l'article L 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles et permet désormais aux communautés urbaines de se doter d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Il s'agit d'une perspective qui a fait l'objet de nombreux échanges entre les maires des communes d'Angers Loire Métropole depuis plusieurs années, et qui peut désormais se concrétiser avec cette évolution législative.

La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole peut en effet, au titre des compétences facultatives, se voir transférer tout ou partie de l'action sociale sous réserve d'être reconnue d'intérêt communautaire dans les conditions de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Cet article précise que « *Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.* ».

Il est nécessaire, au préalable, de modifier les statuts d'Angers Loire Métropole, afin qu'elle puisse acquérir la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».

Pour ce faire, il est nécessaire, conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales que chaque conseil municipal des communes membres d'Angers Loire Métropole prenne une délibération concordante à celle du conseil communautaire du 7 juillet, au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération. A défaut de délibération dans ce délai,

sa décision est réputée favorable.

C'est la raison pour laquelle il est proposé cette délibération.

Une fois que les communes membres d'Angers Loire Métropole auront délibéré de manière concordante et que l'arrêté préfectoral aura modifié les statuts, il conviendra de définir par délibérations concordantes spécifiques, ce qui relève de l'action sociale d'intérêt communautaire, et de créer le Centre Intercommunal d'Action Sociale qui portera cette compétence.

A ce jour, seule la compétence liée au « contrat local de santé » serait reconnue d'intérêt communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-17 et suivants,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-4 et L123-4-1 et suivants,  
Vu les statuts modifiés de la communauté urbaine Angers Loire Métropole,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (13 pour),

1 - autorise le transfert à la Communauté urbaine Angers Loire Métropole des compétences de la commune en matière d'« action sociale reconnue d'intérêt communautaire », qui sera définie ultérieurement par délibération concordante spécifique

2 - approuve la sollicitation de la modification des statuts d'Angers Loire Métropole avec mention de la nouvelle compétence en ces termes, au sein du chapitre II - Compétences Facultatives :

« 3° Action Sociale d'intérêt communautaire

Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale, avec définition, par délibérations concordantes, de l'action sociale reconnue d'intérêt communautaire dans les conditions de l'article L123-4-1 du code de l'action sociale et des familles. »

3 - autorise M. le Maire ou son représentant à mettre en œuvre et à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Impute les dépenses et recettes aux budgets concernés de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-202550

#### **SIÉML (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE-ET-LOIRE) : REFORME DES STATUTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-5-1, L 5211-17, L 5211-18, L 5211-20, L 5212-16 et L 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCFI n° 2023-113 du 16 novembre 2023, portant création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire ;

Vu la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-030b du 24 juin 2025, adoptant la réforme statutaire du Syndicat ;

Vu le projet de réforme des statuts du Siéml ;

Considérant que le Siéml est un syndicat mixte dit « à la carte » dont les compétences et l'organisation sont déterminées par ses statuts ;

Considérant que les conditions et modalités selon lesquelles le Siéml exerce ses compétences et activités nécessitent d'être adaptées aux évolutions du droit et clarifiées par domaines d'intervention, en vue de positionner le Syndicat en tant qu'opérateur global de coordination et de solidarité territoriale doté d'une expertise technique diversifiée dans le domaine énergétique, conformément à son objet ;

Considérant que des précisions statutaires doivent être apportées concernant la gouvernance du Syndicat afin d'une part, de la clarifier et de simplifier sa gestion et, d'autre part, d'actualiser les circonscriptions électives et, par voie de conséquence, d'ajuster la composition du comité syndical ;

Considérant que la modification statutaire doit être soumise à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités membres puis transmise au préfet du département de Maine-et-Loire pour

validation par arrêté au vu des conditions de majorité qualifiée requises pour toute modification statutaire ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (13 pour) décide

- d'approuver le projet de réforme des statuts du Siéml, tels que présentés ;
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Animations, festivités et célébrations**

- Les Sirènes de l'Ouest : du 18 au 22 août 2025 sur le thème cheval et handicap
- 100 ans du Centre de secours : le 30 août 2025 avec cérémonie officielle, grand bal, soirée guinguette, feu d'artifices
- Soulaines fait sa rentrée : 6-7 septembre 2025 avec concert, bal et itinérance dansée
- 

### **Animation culturelle**

- Résidence d'artiste de Théo MICHEL dit LAPS de septembre au 1<sup>er</sup> octobre Espace Tilleul, avec participation des enfants de l'AEJ
- Projet de spectacle *Qui est Mariann ?* à la GAD, au profit de l'association *Des étoiles pour Maël*
- Répétitions de la troupe de L'Espoir à la GAD

### **Enfance-jeunesse**

- Bilan de l'Accueil de loisirs en été : découverte, citoyenneté et vivre-ensemble
- Espace Ados : réalisation du séjour d'été 2025 et reconduite en 2025-2026
- Animation : Emma GUESNEAU prend la suite de Alan DA SILVA
- Rentrée des classes le 1<sup>er</sup> septembre : bonnes conditions
- Semaine de la parentalité : du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2025
- Prolongation et renouvellement du PEDT

### **Distributeur automatique de pains et viennoiseries**

- Installation et fonctionnement depuis le début du mois de septembre

### **Chemins**

- Chemin des Petites Landes à la Glacière : défrichage terminé, reprofilage en cours
- Chemin RD vers la Cressonnière: défrichage terminé, dé-souchage, plantations à venir
- Chemin des Baluères au Bourg (RD 123) : bornage en cours, en vue d'acquisition
- Chemin du Plessis à la RD : projet de défrichage

### **Mobilier urbain**

- Achats divers à prévoir : poubelles...
- Equipements à créer ou poser : garde-corps...

### **Signalétique urbaine**

- Numéros de rue
- Panneaux indicateurs de lieux-dits

## Voirie

- Succès du parking d'entrée de bourg (usage événementiel)
- Sécurisation Malnoue, Marzelle et Grand Soulé : projet en cours avec ALM et SDR49
- Cheminement entre rue de Dragalina et chemin de l'Aubinière : barrière à ajouter

## Stations d'épuration

- Petites Landes : déconnectée, démontage et remise en état du site à venir
- Bourg-Ecotière: en fonctionnement, travaux paysagers en cours, fin pour mi-novembre

## Réseaux publics

- Fibre optique : 89,5% raccordés au 01/01/2025 (51 raccordements restants) ; Plessis et Fontenille faits en septembre
- Eclairage public : rénovation des luminaires via le Territoire intelligent ALM en octobre

## Bâtiments

- Arrêté du 21 juillet 2025 fixant les périmètres et les modèles de signalisation relatifs à la consommation de tabac près des édifices publics
- Gîte communal : appel d'offres en cours pour les travaux
- Effacement de câbles électriques en façades (bourg) : en cours
- Grange aux Dîmes : travaux électriques sur éclairage à faire
- Halle de sports :
  - Réparations sanitaires faites, stationnement pour les vélos créé
  - Éclairage de la halle, chauffage du *club house* à voir
- Eglise
  - Toit et voûte réparés en septembre, nettoyage commandé, sonneries à entretenir
  - Etude à entreprendre avec le référent Patrimoine du diocèse et avec les usagers

## Communication

- Les infos de septembre sont en préparation (avec *Programme culturel 2025-2026*)

Fin de séance à 22h22

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 13 octobre 2025

Le Secrétaire de séance  
Anthony NORBERT



Le Maire  
Robert BIAGI



**DÉLIBÉRATION(S) ADOPTÉE(S) LORS DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025**

N° délibération	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	VOTE
/	Règlements des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequoise, Tilleul, Local pour Tous)	Dossier reporté
/	Tarification des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequoise, Tilleul, Local pour Tous)	Dossier reporté
<b>DEL-202543</b>	Finances : ouverture d'une ligne de trésorerie	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202544</b>	Personnel : création d'un poste contractuel d'attaché de conservation du patrimoine	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202545</b>	Petite enfance – Parentalité : création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202546</b>	Organisation du centre médico-scolaire : convention de participation (protocole d'accord)	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202547</b>	Subvention 2025 (complément)	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202548</b>	Voirie : aménagements sécuritaires aux hameaux de Malnoue et de la Marzelle : convention d'autorisation de travaux et d'entretien	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202549</b>	Angers Loire Métropole : modification des statuts « Action sociale d'intérêt communautaire »	Pour : 13 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202550</b>	SIÉML (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire) : réforme des statuts	Pour : 13 Contre : / Abstention : /

